République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil Municipal

Commune de Neufchâtel-en-Bray

****

Séance du 03 février 2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
27	20	22

Date de convocation 23/01/2025

Numéro de délibération : 2025 /12

L'an deux mille vingt-cinq le lundi trois février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Xavier LEFRANÇOIS, Maire.

Présents :
M. Xavier LEFRANÇOIS, Mme Nathalie DUVIVIER, M. Bernard DUVAL, M. Michel TROUDE, Mme Arlette DUPUIS, M. Dominique CLAEYS, Mme Catherine THILLARD, M. Philippe TRELAT, Mme Nadine MAUGER, Mme Raymonde LE JUEZ, M. Dominique CONSEIL, Mme Florence CLABAUT, Mme Nathalie DODARD, M. Laurent MEURET, M. Jean-Marie ROUSSEL, Mme Isabelle LAMOUREUX, Mme Simone KIEKEN, M. Joël LACAILLE, M. François LUYAT, Mme Laura DESPRES

Pouvoirs :
Mme Sandrine PRUVOST, pouvoir à Mme Nathalie DUVIVIER, Mme Danielle VARLET pouvoir à M. Xavier LEFRANÇOIS

Absents excusés :
M. Patrice CAUCHETIEZ, Mme Alexandra DUNET, Mme Sandra BEREZAY, M. David DUPARC, M. David GOOSSENS

Mme Nathalie DODARD a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<u>Objet :</u> Projet de plantation de haies sur la commune de Neufchâtel en Bray.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Syndicat Mixte des Bassins Versant de l'Arques, le Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural du Pays de Bray et la Région Normandie portent un programme de plantation en 2023 jusqu'en 2026 de haie et arbre d'essence local.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques (SMBV Arques) porte, depuis 2019, un programme de plantation de haies sur son territoire. Les diverses opérations animées depuis lors ont rencontré un grand succès et ont permis la plantation de près de 33,6 km de haies.
Fort de son expérience, le SMBV Arques anime une nouvelle saison de plantation sur 2023-2024. L'opération, intitulée « Programme de plantation 2023-2026 », est cofinancée par le F.E.D.E.R. (via la Région Normandie).
L'aide proposée s'établit à 80% du montant TTC total sur la base d'un plafond de 10€ TTC/ml. L'achat de plants, de protections et d'un paillage biodégradable sont finançables, ainsi que la livraison.
Cette opération est ouverte aux collectivités, exploitants agricoles et privés.

Le montage de chaque projet est établi avec l'appui technique du SMBV Arques. À noter que le SMBV Arques privilégiera les projets visant la plantation de haies avec un rôle hydraulique avéré.
Les achats de plants sont réalisés par le SMBV Arques, pour le compte du demandeur, dans le cadre d'un marché public passé avec les entreprises SARL Pépinières Crêté et SAS Bois Cap'Avenir, via établissement de bons de commande. Les plants sont livrés chez le demandeur ou sur un site groupé, ou sont à retirer chez le fournisseur.

La ville souhaite porter deux projets qui sont la plantation d'une haie le long du parking du Val Boury. L'objectif de ce projet est de renforcer le talus sollicité par l'eau de voirie infiltrée sur la parcelle adjacente et redélimitée le parking avec la propriété voisine suite aux travaux de traitement des eaux pluviales qui ouvert des passages dans l'ancienne clôture existante. Le projet représente 200 ml de plantation panaché avec 6 essences locales.

Le deuxième projet porté et suivie par le Conseil Municipale Jeune est la plantation de deux portions de 100 ml de haie avec des arbres trognable tous les 10m soit environ une vingtaine. Les objectifs de ce projet sont multiples, au-delà de l'aspect pédagogique, il vise à régler les problématiques de sécurité et d'aménagement que nous rencontrons aux plans d'eau des Canadiens. Il permet une meilleure gestion de l'eau de la faune et de la flore sur cet espace riche en biodiversité.

Plan de financement :

Projet Val Boury :

Organisme financeur	Pourcentage de participation	Montant en € TTC
SMBV	80%	619,54 €
Auto financement	20%	217,39 €
Total	100%	836,93 €

Projet Plans d'eau des Canadiens

Organisme financeur	Pourcentage de participation	Montant en € TTC
SMBV	80%	1 225.5
Auto financement	20%	368.87
Total	100%	1 594,37

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement,

Vu le programme de plantation 2023-2026 institué par le SMBV Arques,
Considérant l'opportunité de la commune de bénéficier de l'expertise et l'appui technique du syndicat dans le montage du projet,

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix « Pour », 0 « contre et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er

D'approuver l'opération ayant pour objet la plantation d'arbres et de haies sur le territoire de la commune de Neufchâtel en Bray.

Article 2

D'approuver le plan de financement.

Article 3

D'autoriser Monsieur, le Maire à procéder à la signature de tous les documents relatifs à la réalisation de ses deux projets ;

Article 4

D'inscrire le cas échéant les crédits nécessaires au budget 2025 ;

Article 5

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rouen, 53

avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Xavier LEFRANÇOIS